

Compte-rendu du comité technique ministériel du 28 janvier 2021

Ce comité était présidé par Mme Sophie DELAPORTE, SG du MA.

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZE, Stéphane TOUZET, Jean-Pierre NAULIN, Loïc PAYET, Etienne LEMAIRE, Christophe LOUIS-CASTET, Benoît DONZE, Luc SEAUVE, Magali MONIER et Xavier SIMON

Lecture d'une [déclaration intersyndicale](#) unanime FSU, FO, UNSA, CFDT, CGT, Solidaires et Alliance du Trefle condamnant l'intention de l'administration de réduire le budget de l'ASMA nationale.

Réponse de la Secrétaire générale : « *Les sommes versées à l'ASMA sont de l'argent public et il est normal que nous regardions son utilisation. Nous ne laisserons pas tomber les missions de l'ASMA. Je n'ai pas l'impression que nous soyons au clair en ce qui concerne l'exécution des crédits pour 2020. J'attends de voir comment ont été utilisés ces fonds.* »

La secrétaire générale indique qu'aucun transfert n'a eu lieu vers l'AURI (restaurant administratif du MAA). Le MAA a fait un effort de 100 000 euros supplémentaires pour le restaurant administratif AURI à Paris.

Réponses aux déclarations liminaires:

- Organisation territoriale : le MAA est bien présent pour la réforme des DDCSPP. Un audit sur les services déconcentrés a été demandé au CGAER suite aux nombreuses réformes en cours.
- Le SRH est noyé sous les questions et erreurs individuelles.
- RIFSEEP pour les directeurs : prochain GT dans une dizaine de jours
- Un CT Alimentation aura lieu première quinzaine de mars
- La Secrétaire générale reconnaît un important retard pour les réponses qui doivent être données aux organisations syndicales.

Avis sur le projet de lignes directrices de gestion (LDG) « avancement des personnels enseignants »

Pour rappel, les LDG englobent les rendez-vous de carrière pour l'avancement « accéléré » aux 6ème et 8ème échelon puis à la hors-classe à partir du 9ème échelon des PLPA, PCEA, CPE. De même, elles prévoient les conditions d'accès à la classe exceptionnelle.

FO Agriculture déplore l'iniquité et l'injustice introduites par les LDG des PLPA, PCEA et CPE.

D'abord, concernant l'accès à la hors classe, **FO Agriculture** ne trouve pas acceptable que les agents, sans RDV de carrière, conservent des notes sans correspondance réelle avec l'évaluation liée aux RDV de carrière. Ainsi, leur passage à la hors classe pourrait être retardé, voire impossible, au profit des agents plus jeunes dans la carrière mais ayant bénéficié d'un RDV de carrière. Ces agents, avec notes, devraient être promus à la HC en priorité sauf à leur permettre d'accéder aux RDV de carrière.

Réponse de l'administration : les agents avec note qui ont une note supérieure ou égale à 19, se verront attribuer le maximum de points (150 points) au même titre que les agents avec RDV de carrière qui auront obtenu l'avis excellent. Il reste toutefois 12 agents qui, à ce jour, ont une note inférieure à 19/20 et qui ne bénéficieront donc pas du maximum de points liés à l'avis.

FO fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider ces 12 agents « oubliés » par les LDG. L'administration ne peut pas se satisfaire qu'ils ne soient que 12 !

Concernant l'accès à la classe exceptionnelle, **FO Agriculture** demande à l'administration que le nombre d'agents éligibles, au vivier 1 (directeurs, inspecteurs...) promus tous viviers confondus, ne dépasse pas le taux qu'ils représentent dans le corps. **FO Agriculture** veut connaître ces taux. **FO Agriculture** tient à préciser que cette demande n'est pas adressée contre les directeurs qui méritent une juste rémunération de leur fonction. Mais, cette reconnaissance ne doit pas se faire au détriment des agents enseignants ou CPE pour qui la classe exceptionnelle a été créée. **FO Agriculture** réaffirme sa revendication de la création d'un statut de corps de personnels de direction qui, à l'éducation nationale n'émergent pas sur les promotions des PLP, certifiés et CPE. Aussi **FO Agriculture** dénonce que les agents promouvables au vivier 1 le soient aussi aux viviers 2 et 3 car ils sont eux-mêmes évaluateurs dans ces viviers et pourraient être directement ou indirectement motivés à abaisser l'appréciation d'un de leurs agents pour permettre aux DRAAF d'augmenter la leur sans dépassement du quota. Il s'agit dans les faits de conflits d'intérêt.

Réponse de l'administration : comme les postes de direction ou d'inspection sont sous statut d'emploi et n'ont pas de corps propre, on ne peut pas leur empêcher d'accéder aux 3 viviers. Toutefois, pour tenir compte de la proportion qu'ils représentent dans chaque corps (7% pour les PLPA par exemple), le taux de promotion au vivier 1 sera limité (entre 7 et 10% par exemple pour les PLPA).

Afin de prendre en compte le fait qu'à l'enseignement agricole les personnes sous statut d'emploi sont promues à la classe exceptionnelle des enseignants contrairement à l'éducation nationale, FO exige que le taux de promotion soit majoré.

Enfin, concernant les RDV de carrière au sein des EPL multisites, **FO** commence à avoir des retours de collègues qui constatent que certains directeurs d'EPL s'octroient le droit de porter une appréciation dégradée de la majorité des agents, d'un autre site que le leur, sans aucune concertation avec le proviseur du site sous l'autorité duquel les agents sont placés et sans réelle connaissance des agents. Aujourd'hui, sur certains sites, des équipes sont démobilisées, abasourdies..., la réussite des jeunes en sera fortement affectée ! À trop vouloir privilégier une minorité d'individus, c'est le système de réussite collective qui est menacé. **FO Agriculture** demande que le texte soit amendé dans le 5.1 (le rôle du supérieur hiérarchique direct), à l'image de ce que stipule la NS /2020-18 du 9 janvier 2020 : « mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année

2019, « l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct, qui établit et signe le compte-rendu. »

Réponse de l'administration : les textes réglementaires prévoient que seul le chef d'établissement (le directeur de l'EPLEFPA) renseigne l'appréciation liée aux RDV de carrière pour la partie qui les concerne. L'amendement proposé par **FO** ne peut pas être pris en compte

FO déplore que l'administration, en répondant sur l'aspect réglementaire, « botte en touche ». FO continuera d'exiger de l'administration qu'à minima le chef de service direct soit consulté avant toute rédaction d'appréciation.

En conséquence **FO Agriculture a voté contre** ces LDG qui ne poursuivent qu'un seul but diviser et opposer les agents pour faire plus avec moins quitte à mettre en péril l'école publique, laïque et gratuite, qui accompagne vers la réussite et l'épanouissement de ses agents et de ses usagers.

Au final un avis négatif, avec 9 contre et 6 abstentions, a été rendu sur ce texte au CTM.

Point d'information : venir de l'INFOMA

Position de FO Agriculture :

FO Agriculture salue la richesse et la qualité de ce rapport qui, bien que très détaillé, ne peut hélas pas exprimer toutes les facettes des deux sites de l'INFOMA. Corbas et Nancy sont essentielles, tant pour la formation initiale que pour la formation continue, des publics qu'ils accueillent.

De plus, comme tout rapport, son champ d'observation s'arrête au jour de sa remise, et de nouveaux paramètres contextuels sont aujourd'hui à prendre en compte.

FO Agriculture ne redéveloppera pas les principaux atouts, points de vigilance et arguments soulignés depuis l'ouverture du dossier « devenir de l'INFOMA », notamment à l'occasion du courrier au ministre de l'agriculture du 3 décembre 2019 et lors de la CAP des TSMA des 20 et 21 novembre. Nous tenons cependant à insister sur les enjeux pour le public et les équipes en place et souligner certains éclairages fournis par ce rapport

Sur le point de vue fonctionnel et organisationnel :

- Réactivité, adaptabilité, rapport qualité-prix sont des atouts majeurs de l'INFOMA, ils sont indispensables au regard des contraintes que connaît le ministère de l'agriculture. Ils sont étroitement liés à son statut « in house ».

- Le renforcement de la formation initiale du TSMA T1 ou les formations BREXIT en sont les parfaites illustrations.
- L'interdépendance et la complémentarité de la formation initiale et de la formation continue sont également des éléments prépondérants dans la réflexion à mener.
- Hormis les rapports de la cour des comptes, nous nous voyons dans ce rapport aucun argument qui justifierait de privilégier une autre option à celle du statu quo.

Sur le point de vue humain : si ce rapport souligne la dynamique dont fait preuve INFOMA, il n'illustre pas pour autant les efforts considérables d'adaptation dont ont fait preuve les équipes pour répondre aux commandes successives. Depuis, la crise Covid est venue bousculer une nouvelle fois les agents, qui pourtant une nouvelle fois ont fait face, mais qui cette fois ne sont plus en état de supporter un nouveau bouleversement quel qu'il soit.

Et les TSMA dans tout ça ? Ce corps, toujours en première ligne pour la gestion de crises et de situations tendues pour des dossiers sensibles, est soumis à des pressions et remises en question permanentes. L'unité et l'esprit de corps, indispensables pour y faire face et s'adapter aux contraintes successives, ne doivent en aucun cas être fragilisés par une éventuelle réforme l'INFOMA.

Pour toutes ces raisons, **FO Agriculture** appelle une nouvelle fois l'administration à la plus grande prudence et à la responsabilité dans la gestion de ce dossier.

A retenir des débats : 4 scénarios sont proposés dans ce rapport :

- deux scénarios (1 et 2) dans lesquelles les liens de l'INFOMA avec son actuelle tutelle sont maintenus, voire renforcés ; ils permettent de conserver le statut « *in house* » de l'établissement ;
- deux scénarios (3 et 4) d'intégration de l'actuel INFOMA au sein de VetAgroSup, l'un sous forme de nouvelle école interne (scénario 3), l'autre avec fusion avec l'actuelle ENSV aboutissant à la création d'une nouvelle école interne de VetAgroSup (scénario 4). Dans ces deux scénarios, des dispositions particulières aux écoles internes garantissant un lien privilégié avec l'administration de tutelle sont prévus.

Dans tous les cas la situation de l'implantation nancéenne de l'actuel INFOMA sera examinée.

L'administration entend les arguments et reconnaît la nécessité de préserver les caractéristiques qui font la force de l'INFOMA. Les scénarios 3 et 4 ne seront donc pas retenus.

Cependant, si la pression à réformer est moins immédiate à ce stade, une profonde restructuration du service des ressources humaines (SRH) du MAA est à engager sur 2021.

L'avenir de l'INFOMA sera intégré dans cette réflexion pour l'approfondissement des scénarios 1 et 2 avec l'appui d'un cabinet externe.

Conclusion : pas de bouleversement dans l'immédiat de l'INFOMA, mais pour FO Agriculture la vigilance reste de mise.

Point d'information : la politique forestière du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Diaporama de la politique forestière du MAA présenté en séance

Intervention du ministère :

- Pas d' « Agence Forêt » (public/privé).
- Renouvellement de soutien :
 - * le ministère et l'Etat tiennent à la pérennité du régime forestier mise en œuvre par un opérateur unique traitant des forêts communales et des forêts domaniales l'ONF ;
 - * grande qualité et compétences des personnels de l'ONF.
- Partenaire COFOR (communes forestières) a un rôle important à jouer, en attente du renouvellement du bureau pour confirmer les travaux engagés sur une convention COFOR/ONF.
- Tempête Klaus plan de relance : le pas de temps n'est pas le même car le plan de relance est un booster du rebond économique (sur 2 ans seulement).
- Plan de relance 200 millions :
 - * 150M pour le renouvellement des peuplements
 - * 22M convention avec IGN > Lidar
 - * 20M soutien de l'industrie de transformation
 - * 5M soutien de la filière graines et plants.
- FO remarque que 3M sont manquants dans le décompte.**
- Projet COP ONF présenté en CA. Ce document n'était pas à l'ordre du jour du CA de l'ONF.
- Le DG ONF a le soutien du ministère et du gouvernement !

Quel soutien pérenne pour l'ONF ?

Le contrat d'objectif n'est toujours pas connu, un mode brouillon circule sans ambitions et qu'est devenu le plan stratégique ?

Dans votre présentation pas de véritable pérennité... Lorsque l'ONF demande des financements cela ressemble à de l'aumône ! Alors à quand un financement pérenne des enjeux forestiers. Il semble que vous attendiez la providence d'une hausse des ventes de bois ?

L'ONF présente un budget sans les bases, avec des baisses des effectifs... encore !! L'établissement accuse pourtant une perte de 1 200 ETPT sur la période du dernier contrat, contrat qui affichait une stabilité !!

Les personnels sont en danger, ils sont pourtant la valeur ajoutée de l'établissement, l'ONF n'est pas une industrie robotisable ... Sans femme ni homme votre politique forestière n'est rien !

Les personnels se sont retroussés les manches, aujourd'hui ils sont à l'os de s'être retroussé la peau !

De plus, le dialogue social n'existe plus.

Quelles sont les projections pour l'opérateur ONF ? Car la temporalité de la forêt ne peut être calquée sur un budget annuel ou une mandature, elle a besoin de vision !

Une partie des salariés a une épée de Damoclès au-dessus de la tête !

Depuis plusieurs années, avec la bénédiction du MAA et des autres ministères de tutelle, l'ONF recrute des salariés sur des missions non concurrentielles. Ce dont nous nous sommes inquiétés.

Or, ces recrutements sont pourtant illégaux. Les articles L222-6 et L222-7 du code forestier sont précis. Je cite notamment « *Le directeur général de l'office peut recruter, pour l'exercice de fonctions ne participant pas à ses missions de service public industriel et commercial, des agents contractuels de droit public* ».

Le recrutement de salariés est donc interdit hors missions relevant du domaine concurrentiel.

Comment un ministère peut accepter qu'un établissement public sous sa tutelle s'assoit sur les lois de la République ?

Même si la Secrétaire générale invoque la loi ASAP pour justifier ces recrutements, les articles du code forestier n'ont pas été abrogés !

A retenir des débats :

Réponses de l'administration : notre mission est d'utiliser au mieux les ressources qui sont mises à notre disposition dans un cadre contraint.

Sur les 200 millions, il y a 150 millions pour le renouvellement des forêts. Soit 45 000 hectares dont 15 000 par l'ONF.

Formation forestière dans l'enseignement agricole :

Réponses de la DGER : les formations de l'enseignement agricole vont du CAP au bac pro, et au BTSA pour l'enseignement supérieur.

Ces formations sont en cours de rénovations dans le cadre du programme « enseigner à produire autrement » afin d'intégrer les pratiques agro-écologiques dans les techniques forestières.

Le CAP a été rénové en 2015. La rénovation du bac pro est en cours, pour mise en œuvre en septembre 2022.

L'éducation aux risques professionnels va être intégrée.

Afin d'améliorer la sécurité des apprenants et des formateurs, un séminaire à destination des enseignants et formateurs est programmé pour les 30 septembre et 1er octobre 2021. Il portera sur la sécurité sur les chantiers pédagogiques de travaux. Il y a aussi création, d'une plateforme d'appui aux formateurs sur la sécurité, pour fin 2021. Le BTSA travaux forestiers est aussi en cours de rénovation. Le travail des DRIF est finalisé.

Pour **FO Agriculture**, une demande de l'ensemble de la profession forestière en lien avec la défense des forêts contre les incendies (DFCI), propose des recrutements professionnels à plusieurs niveaux de compétences à condition que les candidats soient formés aux notions de DFCI. A l'heure actuelle, très peu de structures de formations proposent une initiation ou une partie de formation en DFCI. Il serait opportun de réfléchir sur la mise en place d'une carte de formation initiale ou continue (Bac Pro et BTSA GF) afin de répondre favorablement à ces offres d'emplois.

Renouvellement des effectifs dédiés à la forêt dans les services du MAA:

Aux propos de la secrétaire générale relatant une "érosion des effectifs forestiers pas plus grande qu'ailleurs" , **FO Agriculture** a rappelé les chiffres montrant une **baïsse de 35% des effectifs**, toute catégorie confondue (A, B et C) de 2011 à 2018 (cf les bilans sociaux du MAA eux-mêmes)!! Précisément, on comptait encore 597 agents dédiés à la filière forêt-bois en 2011 contre 385 agents en 2018. A titre de comparaison, on est passé de 1 653 agents pour la gestion des aides agricoles en 2011 à 1 850 agents en 2018, soit une augmentation de 12%.

En séance, ont été présentés les seuls chiffres des effectifs 2020 dédiés aux enjeux forestiers : 404 ETP programmés (dont 272 en DDTM, 21 en DAAF 111, en DRAAF (dont 22 DSF)) plus 31 à la DGPE et 3 à la DGAL. Soit 438 ETP programmés.

Aucune évolution n'a été évoquée par l'administration, ni le renouvellement de ces effectifs à l'heure où les recrutements des forestiers se font au compte-gouttes. **FO Agriculture** a rappelé le problème qui se posera pour le renouvellement des TSMA, dont la spécialité FTR ne compte plus que 13% d'agents (123) de moins de 40 ans (en 2019).

Questions diverses

Rupture conventionnelle : informations sur l'avancement du traitement des demandes

A ce jour, les services ont enregistré une centaine de demandes.

46% sont formulées par des agents de catégorie A (dont 14% sont des enseignants), 44 % par des agents de catégorie B et 10 % par des agents de catégorie C. 12 % de ces agents sont des contractuels.

51 % des agents candidats à la rupture conventionnelle ont plus de 60 ans, 32 % ont entre 50 et 59 ans, 13 % entre 40 et 49 ans et 4 % entre 30 et 39 ans.

A cette date, sur 13 dossiers déjà examinés, 2 ruptures conventionnelles ont été signées, 7 ont reçu un avis favorable et sont en cours de finalisation, 3 ont fait l'objet d'un refus et une dernière est en cours d'expertise, l'agent pouvant bénéficier d'un autre dispositif (IDV restructuration).

En ce qui concerne le rythme d'examen des dossiers, une commission interne se réunit, depuis le 22 janvier 2021, toutes les deux semaines de manière à traiter le plus rapidement possible les dossiers dont l'instruction est achevée.

S'agissant d'un dispositif expérimental, la doctrine s'élabore en fonction des dossiers présentés dont il est déjà possible de tirer comme enseignement que chacun d'entre eux est singulier et mérite un examen attentif et particulier. L'administration fonde ses analyses sur la base des critères inscrits à la note de service du 4 novembre 2020, à savoir :

- les motifs de la demande ;
- les fonctions exercées ;
- le degré d'expertise de l'agent ;
- le secteur d'activité, notamment au regard des métiers en tension ;
- l'état des effectifs ;
- les conditions de recrutement ;
- le contexte dans lequel s'inscrit la demande ;
- le nombre d'années avant que l'agent atteigne l'âge d'ouverture du droit à retraite ;
- les crédits budgétaires disponibles ;
- le projet professionnel de l'agent ;
- la situation sociale de l'agent.

Prochaines instances programmées :

CT DGAL 9 février

CT alimentation vers le 15 mars

CTM avancé au 5 mars

CHSCTM le 3 février

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr



Questions des OS	Réponse de l'administration
Informations sur le transfert des agents vers les SGC	330 agents du MAA ont rejoint les SGC hors Guyane (entre 75 et 85% de la cible) Des lettres de missions ont été établies pour les agents concernés jusqu'au 31 août 2021 pour aider les agents à se repositionner. Dans les DOM : tous ont été créés au 1er janvier 21, sauf Guyane et Martinique
Report de congés 2021?	Pour 2020, il a été possible de dé plafonner le nombre de jours CET et de prolonger les jours de congés 2020 jusqu'à fin janvier. En revanche, pas de mesure envisagée pour 2021 à ce jour.
LDG : quand sera présenté le bilan attendu des mobilités ?	Un groupe de travail va se réunir prochainement et une présentation de la situation sera faite devant le CTM du 5 mars.
Avancement des dossiers ZUS ?	Le traitement des dossiers est effectué désormais par priorités. Environ 400 dossiers ont été traités. Les dossiers des catégories B sont traités. Un courrier a été envoyé aux agents en 2020 évoquant la déclaration d'impôt (progressive). Les cas particuliers des agents décédés sont vus avec les notaires. Le traitement des dossiers dans les quartiers prioritaire de la ville (QPV) suivra ensuite.
Quels moyens attribués aux services pour la mise en oeuvre du plan de relance ?	Pas d'effort particulier de la part du MAA en matière d'effectif faute d'avoir obtenu les moyens (fonds + emplois complémentaires) demandés.
Informations sur le transfert des missions FEADER aux Régions ?	L'arbitrage de juin 2019 a été conforté lors du vote de la loi DADUE du 3/12/20. Le MAA va reprendre l'attache des Régions au sujet de leur validation du document de méthode qu'il a proposé. La question du nombre d'effectifs à transférer n'est pas encore actée.
Gestion de la crise influenza aviaire	Les réponses seront apportées devant le prochain CHSCTM, qui se tiendra le 3 février
BREXIT	Trafic constaté est inférieur aux prévisions mais de grosses non-conformités sont relevées. 284 agents contractuels sont à l'oeuvre, dont 11 à l'export. Une attention est portée par le MAA sur la qualité des locaux, "parfois petits" (sic).

Questions des OS	Réponse de l'administration
Passage au RIFSEEP des TSMA et IAE	<p>Les changements d'échelon jusqu'au mois précédent la bascule ont dû être pris en compte dans le calcul de l'IFSE, conformément aux annonces faites au CTM du 4 février 2020. Si cela n'était pas le cas, alors c'est que c'est en cours de régularisation, mais des erreurs peuvent subsister et il faut les signaler.</p> <p>Les recours sur le classement dans les groupes ont été examinés par l'administration et, 35 corrections ont été apportées, pour les techniciens, après analyse par les IGAPS.</p>
Dispositions pour les agents en PNA au MTE/MI	<p>La note de service du MTE pour RIFSEEP des IAE et TSMA n'est pas encore sortie. Le MAA ne peut rien pour les dossiers de ces agents mais a obtenu des engagements du MTE pour une régularisation prochaine.</p> <p>Un tableau clarifiant les rôles des services d'accueil/origine dans la gestion des agents en PNA est en cours de réalisation par le SRH (demande formulée par FO).</p>
Notification de primes 2019 et 2020 pour les administratifs et les agents au RIFSEEP : quand se fera l'envoi aux agents ?	Les notifications 2020 ont été communiquées par le SRH aux structures ; celles de 2019 le seront en février.
Alignement du RIFSEEP des services déconcentrés d'Ile de France au niveau administration centrale : FO demande que se soit étendu à l'enseignement	Cet alignement est fait pour les personnels des services déconcentrés mais non pour les personnels de l'enseignement agricole.
RIFSEEP ANSES : FO demande d'augmenter la SCSP	La revalorisation de l'indemnitaire dépend des capacités des opérateurs. Un examen global est à faire sur le financement. Il faudra avoir une réunion des 5 tutelles de l'ANSES.
Rupture conventionnelle	La rupture conventionnelle monte en puissance. Les chiffres précis ont été communiqués (cf. page 5).
Baromètre social des CFA/CFPPA	Le baromètre social des CFA CFPPA a été présenté au CTEA d'hier. Celui avec situation au 1er janvier 2020 est en préparation. Il bénéficiera des améliorations de méthode.
Bénéficiaires de la prime "équipement" des enseignants (extension aux documentalistes)	La DGAFP a identifié le sujet. Les documentalistes devraient aussi obtenir la prime équipement informatique.
NS postes gagés	Les agents en poste gagé ont reçu leur arrêté de PNA. Il est valable pour 3 ans renouvelables.
Demande d'un groupe de travail sur les ACB de l'enseignement agricole	Les remarques des OS ont été reçues sur la partie 1 du protocole. La partie 2 sera abordée bientôt.
Demande de transformation des heures supplémentaires HSE en postes	La transformation des heures supplémentaires en poste n'est pas possible. L'administration va demander une nouvelle enveloppe pour 2021 et restera attentive à sa bonne utilisation.

Questions des OS	Réponse de l'administration
Ouvertures de formations innovantes	L'ouverture de formations innovantes devra faire l'objet des débats dans le cadre des discussions sur le 7 ^e schéma..
Mixage des public : enseignants pas obligés d'intervenir	Rien n'empêche de compléter son service dans la formation par apprentissage ou en formation continue, si le besoin existe ou si c'est le choix de l'agent. Cela dépend des corps.
GIPA	Ajustement à venir en mars pour ceux qui ne l'auraient pas touchée en décembre.
Prélèvement des trop perçus sans préavis	Le prélèvement des trop-perçus dépend de la DGFIP et non du MAA. Il faut fiabiliser RenoirH pour les éviter.
Prime de fin de contrat (prime de précarité)	Il n'y aura pas de note de service puisque cette prime est due à partir du 1er janvier 2021.
Coordination et animation du réseau des infirmiers	<p>Un nouveau coordinateur a été nommé pour animer le réseau national des infirmiers. La première réunion a eu lieu le 21 janvier.</p> <p>Il sera nécessaire d'avoir une expertise infirmière sur certains sujets pour répondre aux besoins. Un groupe Resana est ouvert.</p> <p>En outre, Les infirmières peuvent recevoir jusqu'à 400 € pour les tests.</p>
Situation des étudiants du supérieur	<p>Des échanges réguliers ont lieu avec les directeurs des écoles de l'enseignement supérieur.</p> <p>Il n'y a pas de décrochage important. Les étudiants gardent le moral et restent assidus.</p> <p>L'activité en présentiel a été en partie maintenue notamment dans les hôpitaux vétérinaires et pour de TP/TD.</p> <p>Des aides sont mobilisées en particulier pour du soutien psychologique ou autre en relation avec les CROUS.</p> <p>Des moyens de recrutement vont être déployés sur le 142 pour des répétiteurs et du soutien psy</p> <p>Au plus tard le 8 février, l'accueil de 20% des étudiants sera possible sur les sites.</p>
Qualité des masques fournis aux agents	Les masques remis aux agents sont de catégorie 1
Impact de la rupture conventionnelle sur la pension de retraite	<p>On peut continuer à cotiser à titre volontaire au régime général mais pas à celui des fonctionnaires.</p> <p>L'indice retenu sera celui obtenu depuis 6 mois à la date de la radiation des cadres.</p>
Remboursement des frais engagés par les fonctionnaires stagiaires	Il y a possibilité d'obtenir des versements d'avance. Un rappel sera fait.